



Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	35
Pouvoirs :	6
Voix délibératives :	41

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....  
Séance du 11 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 Juillet, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 Juillet 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Yves FRAISSE (représentée par sa suppléante Dominique VIDAL) ; Marie-Françoise FRANC-ROUANET ; Delphine GAZEL ; Harmonie GONZALEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Benoit MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Pierre André PEDESSEAU ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Bruno PLA ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Catherine SONZOGNI ; Didier VORDY (représenté par son suppléant Frédéric PEYRAS)

Ayant donné pouvoir : Robert AZAÏS à Bernard FONTES ; Jean Yves DUFAUD à Luc LOUIS ; Laurie GOMEZ à Françoise PEREZ ; Jacques PLANES à Jean ARCAS ; Franck POUJOL RICARD à Benoit MARSAUX ; Thierry SALLES BLAYAC à Thérèse SALAVIN

Étaient absents : Anne CABRIE ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Michel LIGNON ; Catherine LISTER ; Jean Jacques MAILHAC ; Sylvie MIQUEL ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Délibération n° : 2024.07.11/121

Objet : Convention pour le Cycle Culturel d'Automne 2024

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière de culture et patrimoine ;

**CONSIDERANT** que le Musée de Préhistoire Régionale est un équipement géré par la Communauté de Communes du Minervois au Caroux ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de sa politique culturelle la Communauté de Communes du Minervois au Caroux propose de conclure un partenariat avec l'Association Groupe Archéologique du Saint-Ponais (GASP) pour la mise en œuvre du Cycle Culturel d'Automne 2024 ;

**CONSIDERANT** que ce cycle de conférences permettra de valoriser le Musée de Préhistoire Régionale ;

**CONSIDERANT** que pour l'organisation du cycle 2024, le GASP sollicite une subvention de 3 000 € ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (39 POUR – 2 ABSTENTIONS)

- **Valide** la convention de partenariat avec le GASP pour la mise en œuvre du Cycle Culturel d'Automne 2024 ;
- **Inscrit** le montant du partenariat au budget 2024 soit 3 000€ ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention ;

Accusé de réception en préfecture  
034-200066348-20240711-D1212024-DE  
Date de télétransmission : 22/07/2024  
Date de réception préfecture : 22/07/2024

- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

**Le secrétaire de séance**  
**Catherine SONZOGNI**



**Le Président**  
**Josian CABROL**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)